



Quand la réinsertion devient un jeu :
le ministre nous fait tous perdre la partie !
Nouvelles déclarations irresponsables du garde des sceaux

Ludique :

Qui relève du jeu, qui est relatif au jeu, généralement amusant, récréatif ou divertissant.

C'est ainsi que notre Garde des Sceaux a qualifié une activité socio-esthétique, gratuite pour le contribuable grâce au travail du SPIP et à l'implication de bénévoles, proposée par notre administration et l'unité sanitaire aux détenus du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse. Cette action s'inscrivait dans un appel à projet de la DAP elle-même.

Dans un contexte où plus de 80 000 personnes sont actuellement incarcérées en France, avec un nombre croissant de détenus contraints de dormir à même le sol (augmentation de plus de 50 % en un an), où les suicides en détention sont dix fois plus fréquents que dans le reste de la population, il est irresponsable et dangereux de qualifier des activités destinées à soulager la souffrance et à restaurer une dignité humaine de « ludiques ».

Alors que des juridictions nationales et européennes ne cessent de dénoncer les conditions de détention comme contraires à la dignité humaine et aux droits fondamentaux, il est inacceptable qu'un ministre de la Justice puisse, par une déclaration déconnectée, réduire ces activités à un simple divertissement sans comprendre leur véritable portée.

Que l'organisation syndicale, à l'égo gonflé par l'écho que ses idées réactionnaires trouvent au ministère, rédige des communiqués simplistes et mensongers, soit. Que des responsables comme le directeur de l'administration pénitentiaire et le ministre de la Justice, dont on peut légitimement supposer qu'ils connaissent parfaitement les conditions de détention, s'associent à cette rhétorique simpliste et dangereuse est un scandale. Ils portent une lourde responsabilité dans la dégradation, la polarisation et la fascisation du débat public.

L'administration pénitentiaire emboîte le pas de ces nouvelles annonces, le DAP a communiqué dès dimanche aux DISP pour mettre un terme à certaines activités. Toutes les DISP suivent le mouvement et annulent à tour de bras des activités culturelles, insertionnelles et sportives, même dans les établissements pourtant fléchés vers la réinsertion (semi-liberté, structures d'accompagnement à la sortie... **en moins de 48h nous recensons plusieurs dizaines d'annulations**). Quel mépris encore une fois pour les personnels qui travaillent à rendre les détentions plus humaines ? Pour les coordinateurs culturels que l'administration recrute à cet effet ? Pour les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personnes dans les détentions dans le même objectif ?

Pourtant, il existe des voix plus éclairées, des voix qui comprennent bien à quoi servent ces activités inscrites dans le code de procédure pénale, la circulaire portant sur les missions des SPIP de 2008 et réaffirmées dans la loi pénitentiaire de 2009. Les activités en détention ne sont pas un luxe ou une faveur ; elles sont un impératif pour favoriser l'insertion des détenus dans la société. Ces activités ont un impact significatif sur le développement des compétences sociales, la gestion de soi et des autres, et sont essentielles pour préparer le retour à la vie en société.

De nombreuses études, même celles portant sur des activités que certains qualifient à tort de "ludiques", confirment leur efficacité :

- **L'étude de l'UNESCO (2006)**, "Prison and Cultural Diversity", démontre que les activités culturelles en prison, telles que la musique, le théâtre, la littérature et l'art, sont des leviers puissants pour développer la créativité, réduire le stress et la violence, et instaurer un environnement favorable à la réhabilitation des détenus.
- **Le rapport de la Commission Européenne (2014)**, "Rehabilitation of Offenders", souligne que ces activités permettent aux détenus de développer des compétences transversales, renforcent leur stabilité émotionnelle et sociale, et réduisent les comportements antisociaux. Elles ont donc un fort potentiel pour diminuer le taux de récidive.
- **L'étude du Ministère de la Justice du Royaume-Uni (2013)**, "Beauty Therapy in Prisons", prouve que les soins socio-esthétiques ont un impact positif sur la santé mentale des détenus, réduisent le stress et améliorent l'estime de soi. Ils favorisent également la réinsertion sociale en offrant aux détenus un bien-être psychologique essentiel.
- **Une étude de l'Université de la Sorbonne (2020)** montre que les soins de bien-être, dont les soins socio-esthétiques, améliorent la gestion du stress des détenus et augmentent leurs chances de réussir leur réinsertion.

Réduire les activités en détention au seul travail ou à l'activité physique est une vision réductrice, confinée dans une logique expiatoire qui ne fait que cantonner la prison à sa fonction punitive. Il ne s'agit pas seulement de discipliner, d'imposer un effort ou de faire le procès de l'inactivité. Cette approche est un héritage dangereux du passé qu'il est impératif de laisser derrière nous. Faire croire que la prison doit se limiter à un châtiment, c'est méconnaître les enjeux réels de la réinsertion et de la cohésion sociale. Une telle vision ne fait que renforcer les mesures ultra-sécuritaires, qui au lieu d'apaiser, accentuent la fracture sociale et exacerberont les tensions. Les détenus ont tous vocation à réintégrer la société et à les traiter comme des bêtes en cage ils finiront par se comporter comme telles. Cette logique est contre-productive et mortifère en terme de prévention de la récidive.

Il est urgent que notre administration cesse de jouer le jeu de l'hystérisation, de participer au populisme ambiant et cesse de cautionner des idées qui ne servent ni la justice, ni les détenus. Celles et ceux qui défendent l'humanisme comme principe fondamental doivent s'élever contre ces

déclarations démagogiques et réactionnaires qui, malheureusement, trouvent de plus en plus d'échos parmi les décideurs politiques.

La CGT IP rappelle que la prison prive déjà largement davantage que de la liberté d'aller et venir.

Affirmer le contraire, prétendre que les prisons sont des lieux de villégiature, c'est ressusciter des idées abandonnées depuis la seconde guerre mondiale. La réinsertion et les mesures d'aide ne sont pas des faveurs, elles participent activement à la restauration du contrat social. Elles sont les seules garantes d'une réintégration réussie à la communauté.

La montée rapide des idées d'extrême droite parmi nos décideurs constitue une menace grave pour l'ordre social. Il est essentiel que toutes celles et ceux qui croient encore en des valeurs humanistes s'opposent fermement à ces déclarations indignes, auxquelles notre administration se soumet aveuglément.

La CGT IP rappelle que le développement des activités en détention insertionnelles, culturelles et même « ludiques » ou « occupationnelles » fait partie intégrante des missions des SPIP et de l'administration pénitentiaire !

La CGT IP exige un moratoire sur l'arrêt des activités.

La CGT IP exprime son soutien total aux agents dont le travail est bafoué par ces annonces vides de sens.

Pour protéger les missions des personnels et une vision humaniste de la sanction pénale, la CGT IP ne lâchera jamais rien !

La CGT Insertion probation

Le 18 février 2025